

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

Sous DIRECTION DU BUDGET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF ADMINISTRATION
AND FINANCE

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

DECISION N° 2025/002 /D/ANAFOOT/DAF/SDB/2025 DU 22 MAI 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE CONSECUTIVE A LA DEMANDE
DE COTATION N° 002/DC/ANAFOOT/DG/CIPM/2024 DU 27 MARS 2025

POUR L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES BATIMENTS DE L'ACADEMIE NATIONALE DE
FOOTBALL (ANAFOOT).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/014 du 15 Juillet 2018 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014/363 du 25 Septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 00000226/MINMAP/MINFI du 6 août 2013 fixant les indemnités de session des Président, Membres et Secrétaires des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2017/244 du 24 Mai 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT);

Considérant les nécessités de service.

Décide :

Article 1^{er} : L'Entreprise ci- après désignée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
TANGARA SARL Tel : 233 432 196 699 866 426 BP: 636 DOUALA	Entretien ordinaire des bâtiments de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT)	9 162 300	Douze (12) mois

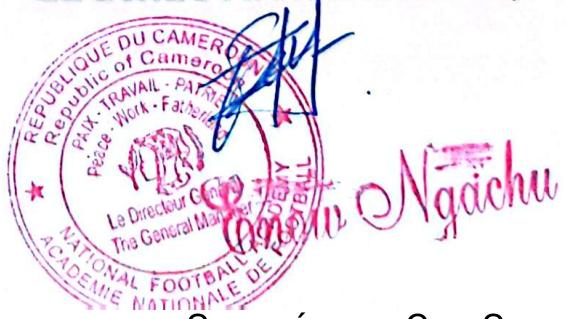
Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

Yaoundé, le 22 MAI 2025

Ampliation :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;
- Archives.

LE DIRECTEUR GENERAL,



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

Sous Direction du Budget DT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF ADMINISTRATION
AND FINANCE

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

COMMUNIQUE N° 002 /C/ANAFOOT/DAF/SDB/2025 DU 22 MAI 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N° 002/DC/ANAFOOT/DG/CIPM/2025 DU 27 MARS 2025.

POUR L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES BATIMENTS DE L'ACADEMIE NATIONALE DE
FOOTBALL (ANAFOOT).

Le Directeur Général communique :

Par Décision N° 2025/002 /D/ANAFOOT/DAF/SDB/2025 DU 22 MAI 2025

L'Entreprise ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
TANGARA SARL Tel : 233 432 196 699 866 426 BP: 636 DOUALA	Entretien ordinaire des bâtiments de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT)	9 162 300	Douze (12) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à l'Académie Nationale de Football, Département de l'Administration et des Finances aux fins de l'élaboration de la lettre commande y afférente.

Yaoundé, le 22 MAI 2025

Ampliation :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;
- Archives.

LE DIRECTEUR GENERAL,



Moumou Ngatchu